

DELIBERATION N° 2024-01

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 15 JANVIER 2024

Objet : Désignation des huit personnalités qualifiées du conseil académique

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur,

Considérant que huit personnalités qualifiées, extérieures à Université Côte d'Azur, dont au moins trois anciens étudiants, doivent être désignées par les conseillers élus du conseil académique, en vue de siéger au conseil académique d'Université Côte d'Azur,
Considérant qu'ont été proposés à la désignation :

- M. Nicolas Bourgeois, Directeur du Lycée Agricole Vert d'Azur d'Antibes,
- Mme Claire Behar (Alumni), Directrice Générale du Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur,
- Mme Geneviève Fontaine, Chercheuse associée au GREDEG, directrice du centre de recherche appliqué TETRIS,
- Mme Stéphanie Godier (Alumni) Directrice Générale de Recherche et Avenir, Vice-Présidente de l'UPE 06 en charge de l'ESR,
- M. Helie Hachem, Professeur au sein du CEMEF (Mines Paristech PSL)
- Mme Anne-Gaëlle Paul, Coordinatrice des instituts de formation paramédicales au sein du CHU de Nice
- M. Benjamin Serrano (Alumni), Directeur du département de physique médicale de l'Hôpital Princesse Grace de Monaco.
- M. Camille Torrenti, Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Considérant que pour être désignées, les personnalités proposées doivent recueillir la majorité des suffrages valablement exprimés,

Considérant qu'à l'issue du premier tour de scrutin destiné à voter pour ou contre la désignation de ces huit personnalités, sur les 60 votes émis, 55 votes en faveur de leur désignation, et 5 abstentions ont été comptabilisés,

Que la majorité des suffrages valablement exprimés a été atteinte,

En considération de ces éléments, le conseil académique d'Université Côte d'Azur :

DESIGNE en tant que personnalités qualifiées du conseil académique d'Université Côte d'Azur : M. Nicolas BOURGEOIS, Mme Claire BEHAR, Mme Geneviève FONTAINE, Mme Stéphanie GODIER, M. Helie HACHEM, Mme Anne-Gaëlle PAUL, M. Benjamin SERRANO, M. Camille TORRENTI.

Membres en exercice : 68
Quorum : 35
Membres présents et représentés : 60

Fait à Nice, le 15 janvier 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-01

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE :14/02/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 14/02/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Université Côte d'Azur
Le Président

Jeanick BRISSWALTER

